Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

Régie fédérale des alcools RFA

Rapport environnemental 2012 de la Régie fédérale des alcools (RFA)

RUMBA: gestion des ressources et management environnemental de l'administration fédérale

5 avril 2013

1. Introduction **2**

2. La RFA et l'environnement **- 2 -**

2.1 La RFA **- 2 -**
2.2 Effets sur l'environnement **- 1 -**
2.3 Priorités de la gestion environnementale **- 1 -**

3. Objectifs environnementaux pour 2012 **- 2 -**

4. Mesures et résultats relatifs aux prestations fournies à l'extérieur **- 2 -**

5. Mesures et résultats relatifs à l'activité interne (administration) **- 2 -**

5.1 Personnel, communication et formation **- 2 -**
5.2 Consommation d'énergie de chauffage **- 3 -**
5.3 Consommation d'électricité **- 3 -**
5.4 Consommation de papier **- 3 -**
5.5 Déchets **- 4 -**
5.6 Eau et eaux usées **- 4 -**
5.7 Voyages de service **- 4 -**
5.8 Indices de charge polluante ([ICP]; écopoints) **- 5 -**
5.9 Evolution de la charge polluante par collaborateur depuis 2006 **- 5 -**

6. Objectifs environnementaux pour 2013 **- 6 -**

7. Organisation de la gestion environnementale **- 6 -**

1. Introduction

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Fondé sur l'arrêté du Conseil fédéral du 15 mars 1999, le programme RUMBA vise à instaurer dans l'administration fédérale une gestion des ressources et un management environnemental systématiques. Son objectif principal est de réduire continuellement la charge polluante des produits et activités de l'administration fédérale. En outre, le programme RUMBA a pour but de:

- réduire les coûts et accroître l'efficacité;
- coordonner les activités environnementales de l'administration fédérale;
- renforcer la motivation et l'esprit d'initiative des collaborateurs;
- contribuer au rôle exemplaire dévolu à la Confédération en matière d'environnement.

Après une année 2012 marquée par les festivités liées au 125^{e} anniversaire de la RFA, nous pouvons être fiers des résultats que nous avons obtenus dans le domaine de l'environnement. Le groupe de travail chargé d'appliquer le programme RUMBA au sein de la régie nous a en effet communiqué les informations suivantes:

- les cinq objectifs environnementaux que nous nous étions fixés ont été atteints;
- à l'exception de celles qui concernent l'énergie de chauffage, dont la consommation dépend des conditions climatiques, toutes les valeurs (électricité, papier, déchets, eau, eaux usées et voyages de service) ont baissé;
- durant l'année sous revue, la charge polluante a diminué de 3,6 % par collaborateur.

Sur la base de ces résultats très positifs, nous pouvons poursuivre nos efforts en vue d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixé, à savoir réduire de 10 % notre charge polluante d'ici à 2016.

J'adresse mes sincères félicitations et mes vifs remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de la RFA ainsi qu'à l'équipe chargée d'appliquer le programme RUMBA au sein de notre établissement. Merci et félicitations à toutes et à tous pour ces excellents résultats ainsi que pour votre engagement et votre souci quotidien de l'environnement.

En franchissant diverses autres étapes, en nous efforçant d'atteindre les objectifs environnementaux fixés pour 2013 par l'équipe chargée du programme RUMBA et en veillant à réduire continuellement la charge polluante de nos produits et activités, nous contribuerons toutes et tous à poursuivre sur la voie du succès.

Fritz Etter
Directeur

2. La RFA et l'environnement

2.1 La RFA

Unité administrative décentralisée du Département fédéral des finances, la Régie fédérale des alcools (RFA) est chargée d'appliquer la législation sur l'alcool. En sa qualité d'autorité fiscale, elle contrôle tous les produits soumis à la loi sur l'alcool, à savoir toutes les boissons spiritueuses, les vins doux et les vermouths ainsi que l'éthanol à haut degré et les produits qui en contiennent, les arômes, etc. L'art. 105 de la Constitution fédérale (Cst.) dispose que la Confédération doit tenir compte en particulier des effets nocifs de la consommation d'alcool. La RFA applique ainsi les dispositions correspondantes visant à réglementer le marché. En vertu de l'art. 131 Cst., le produit net de l'impôt sur les boissons distillées est versé à raison de 90 % à la Confédération, au profit de l'AVS et de l'AI, et à raison de 10 % aux cantons. Ces derniers doivent utiliser ces fonds pour combattre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance.

Unité d'organisation jouissant d'une grande autonomie depuis 1998, Alcosuisse, le centre de profit de la RFA, garantit l'approvisionnement de la Suisse en éthanol. Ses compétences et objectifs sont définis dans le cadre d'accords sur les prestations et d'une enveloppe budgétaire. Le centre de profit est géré selon les principes de l'économie privée.

En 2012, la RFA disposait de 135 postes à plein temps, soit sept de moins que l'année précédente. Ce chiffre comprend les postes des préposés des offices de surveillance des distilleries employés à titre accessoire. Outre le personnel de l'administration centrale de Berne, la RFA emploie des personnes au Service extérieur et dans les exploitations d'Alcosuisse, situées à Delémont et à Schachen. De plus, elle forme dix apprentis de commerce.

En 2012, la RFA a fêté ses 125 ans d'existence. Cet anniversaire a permis non seulement de revenir sur la longue et riche histoire de la régie, mais également d'envisager l'avenir. Il a aussi été l'occasion de cultiver les liens étroits qui unissent la RFA aux autorités ainsi qu'aux partenaires économiques et sociaux. Durant cette année, les publications de la régie ont retracé l'histoire de cette dernière au service de la politique de la Confédération en matière d'alcool. De nombreuses manifestations ont également été organisées dans ce cadre.

2.2 Effets sur l'environnement

Les répercussions des activités de la RFA sur l'environnement sont dues à l'administration (interne) et à la production (externe). La consommation d'électricité (voir aussi le point 5.8) revêt une grande importance en matière d'écologie.

Par ses produits, ses prestations et son infrastructure, Alcosuisse a avant tout des répercussions sur l'environnement extérieur. S'appuyant sur ses deux exploitations de Delémont et de Schachen, le centre de profit commercialise chaque année en Suisse quelque 450 000 hectolitres d'éthanol, soit 37 millions de kilogrammes. Il achète cette substance sur le marché mondial et la livre si possible aux clients suisses par le rail, dans la qualité souhaitée. La distribution de la matière première a des effets considérables sur l'environnement. Les installations et moyens de transport d'Alcosuisse répondent toutefois à des exigences élevées en matière de sécurité. Le centre de profit s'oriente en effet vers les outils technologiques les plus modernes et les critères écologiques les plus sévères.

2.3 Priorités de la gestion environnementale

En matière de gestion environnementale, la RFA concentre ses efforts là où la mise en œuvre de mesures simples permet d'obtenir des résultats probants. Elle tente d'éveiller la conscience écologique de ses collaborateurs afin de réduire sa charge polluante.

3. Objectifs environnementaux pour 2012

Afin d'améliorer son bilan écologique, la RFA s'était fixé les objectifs suivants pour l'année 2012:

1. organiser une campagne de sensibilisation en toute saison;
2. introduire l'impression recto verso;
3. faire connaître RUMBA à tous les nouveaux collaborateurs;
4. analyser avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) les défauts des installations techniques du nouveau bâtiment;
5. ajuster et étancher les fenêtres du bâtiment Art Nouveau.

Une analyse et des explications complètes sont disponibles au point 5.

4. Mesures et résultats relatifs aux prestations fournies à l'extérieur

Comme en 2011, la plus grande partie des activités assumées en 2012 par la RFA relevait clairement du domaine administratif.

5. Mesures et résultats relatifs à l'activité interne (administration)

5.1 Personnel, communication et formation

Objectif 1: organiser une campagne de sensibilisation en toute saison. Présentées sur Intranet, les campagnes visaient à attirer l'attention des collaborateurs sur les économies qui pouvaient être réalisées en matière d'éclairage, d'électricité et d'énergie de chauffage. ⟶ Objectif atteint

---

Objectif 2: introduire l'impression recto verso. Au printemps 2012, la marche à suivre pour l'impression recto verso a été mise à disposition sur Intranet. Il est désormais possible d'imprimer les documents en économisant du papier. ⟶ Objectif atteint

En 2013, l'équipe chargée du programme RUMBA publiera un bref article sur Intranews afin de rappeler cette possibilité aux collaborateurs.

Objectif 3: faire connaître RUMBA à tous les nouveaux collaborateurs. L'équipe chargée du programme RUMBA a brièvement informé les nouveaux collaborateurs des thèmes liés à la gestion des ressources et de l'environnement. ⟶ Objectif atteint

---

Objectif 4: analyser avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) les défauts des installations techniques du nouveau bâtiment.

La démolition de l'attique a révélé l'urgence d'effectuer des travaux d'assainissement à plusieurs endroits. Suivant les recommandations de l'OFCL, la RFA a commandé une étude sur les travaux à exécuter. En automne 2012, elle a invité six entreprises à lui soumettre une offre concernant l'analyse du bâtiment. Les travaux ont finalement été adjugés au bureau Rykart ARCHITEKTEN AG en octobre 2012. Un état des lieux et diverses autres analyses ont été effectués. Les résultats seront présentés à la direction en mai 2013.

⟶ Objectif atteint

Objectif 5: ajuster et étancher les fenêtres du bâtiment Art Nouveau.

Au printemps 2012, la RFA a reçu trois offres concernant l'ajustement et l'étanchement des fenêtres du bâtiment Art Nouveau. Après s'être entretenue avec le principal architecte qui a participé à la démolition de l'attique et suivant les recommandations de ce dernier, la RFA a décidé d'intervenir légèrement sur les fenêtres. ⟶ Objectif atteint

---

La consommation d'eau ayant de nouveau augmenté en 2011, l'équipe chargée du programme RUMBA a organisé en été une campagne et un concours à ce sujet. La très faible participation des collaborateurs l'a toutefois incitée à annuler la seconde action prévue, qui concernait les voyages de service.

5.2 Consommation d'énergie de chauffage

Par collaborateur

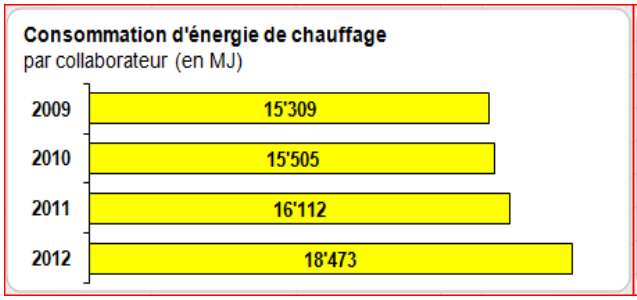

En chiffres absolus

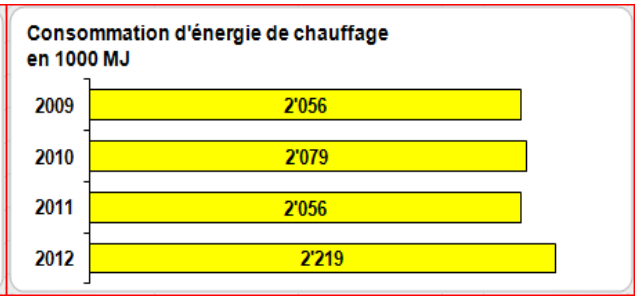

Par rapport à l'année précédente, la consommation d'énergie de chauffage de la RFA a progressé de 2361 mégajoules (MJ) par collaborateur. Cet accroissement est surtout dû au fait que le nombre de jours durant lesquels il a fallu chauffer les locaux en hiver a considérablement augmenté. Les nouvelles mesures que l'OFCL a prises en ce qui concerne les surfaces de référence énergétique n'ont que peu d'incidences pour la RFA.

5.3 Consommation d'électricité

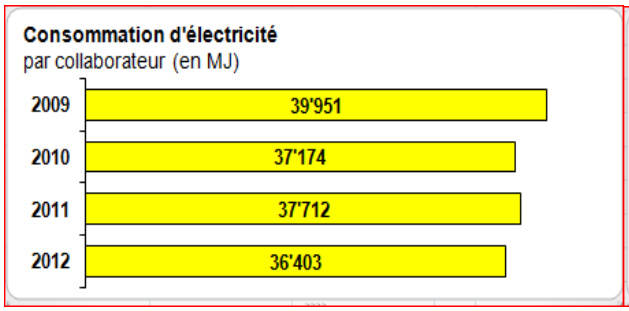

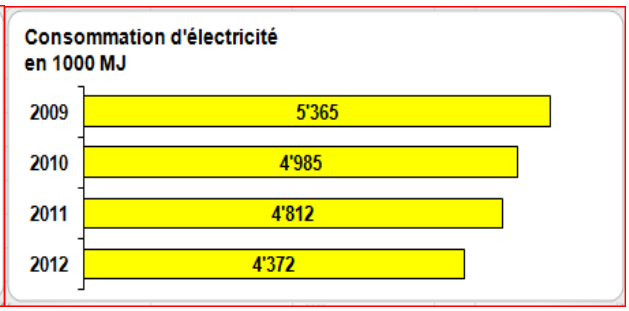

Qu'elle soit exprimée par collaborateur ou en chiffres absolus, la consommation d'électricité a sensiblement reculé au sein de la RFA, en raison notamment du transfert du laboratoire. Ce poste représentant la plus importante charge polluante de la régie, sa forte diminution a un effet positif sur les indicateurs correspondants.

5.4 Consommation de papier

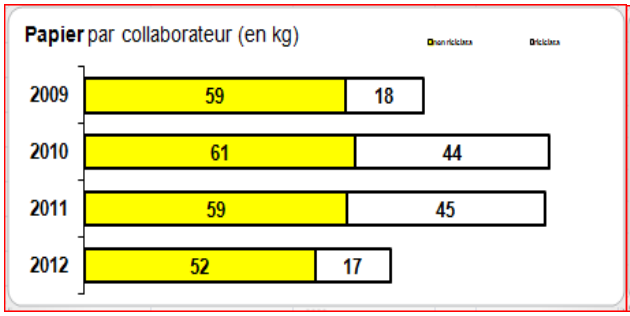

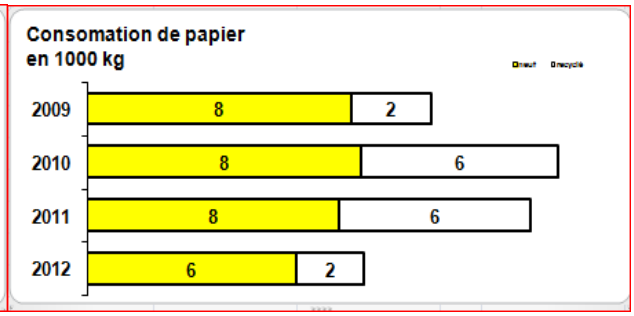

La RFA a également réussi à réduire sa consommation de papier, qui est tombée bien en deçà de 100 kg par collaborateur pour s'approcher de nouveau de la valeur relevée en 2009. Les chiffres mentionnés ne concernent cependant pas le papier utilisé, mais la quantité de papier achetée.

5.5 Déchets

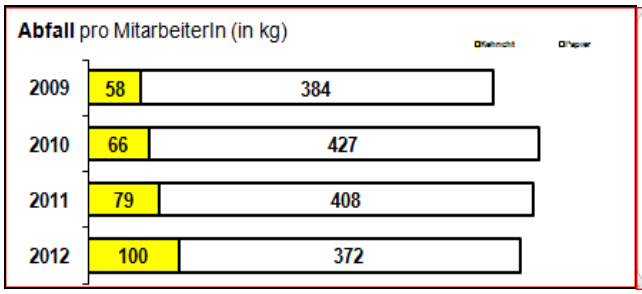

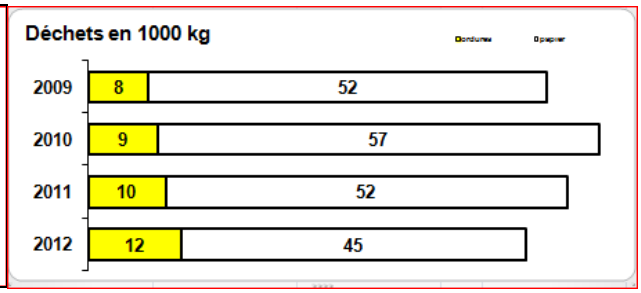

La RFA est également parvenue à diminuer légèrement ses déchets de papier par rapport à l'année précédente. Bien que les déchets provenant de l'activité de la régie aient augmenté, on a constaté une baisse totale de 3 %, soit de 15 kg par collaborateur. En chiffres absolus, cela équivaut à une réduction de 5 tonnes.

5.6 Eau et eaux usées

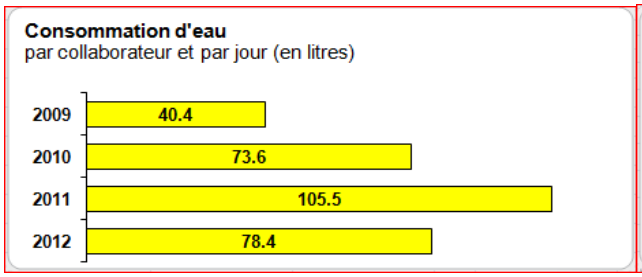

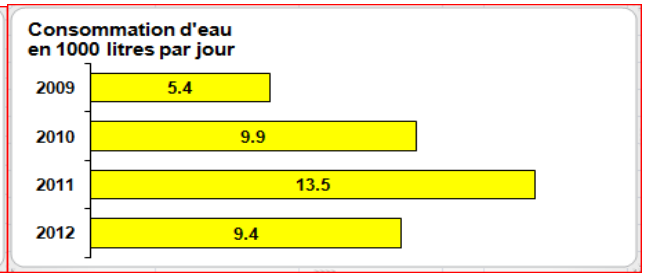

Après s'être considérablement accrue en 2010 et en 2011, la consommation d'eau et d'eaux usées est revenue au niveau de 2010, baissant de 27,1 litres par jour et par collaborateur. En chiffres absolus, cette diminution équivaut à une économie supérieure à 4000 litres d'eau par jour.

5.7 Voyages de service

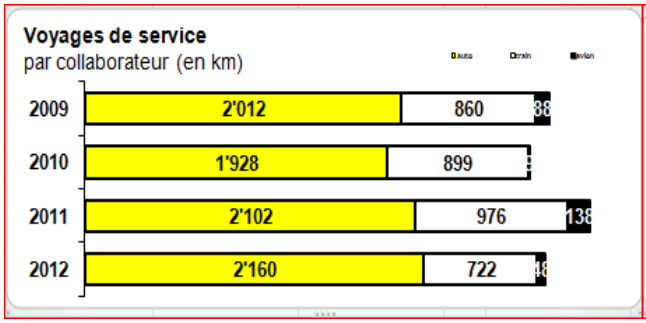

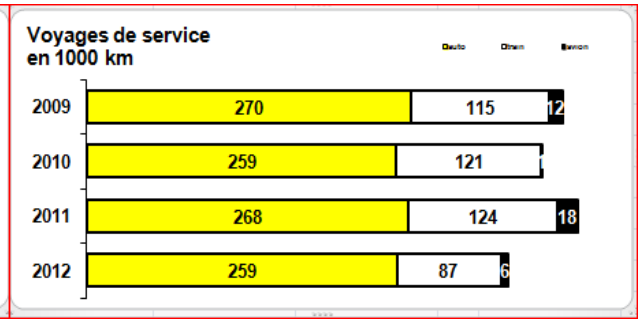

Alors qu'il avait augmenté ces dernières années, le nombre de voyages de service est reparti à la baisse en 2012. Extrêmement satisfaisante sur le plan environnemental, cette évolution a touché tous les moyens de transport (voiture, train, avion). Ainsi, le nombre de kilomètres parcourus a été inférieur à celui de l'année précédente.

5.8 Indices de charge polluante ([ICP]; écopoints)

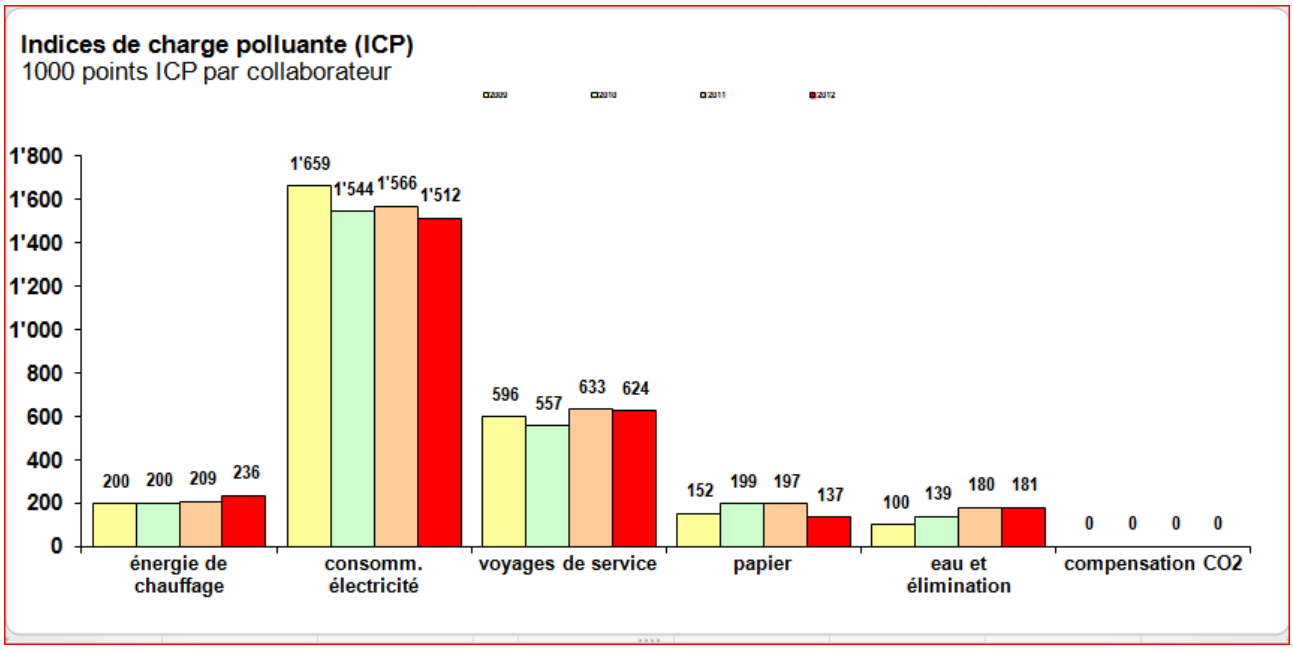

Egalement appelée méthode ou procédure des écopoints, la méthode de la saturation écologique est un instrument unidimensionnel et non monétaire servant à évaluer, dans le cadre d'études portant sur le bilan écologique, les répercussions d'un produit ou d'une prestation sur l'environnement. Elle se fonde sur la comparaison entre la charge polluante réelle (quantité effective) et la charge polluante considérée comme acceptable par la société (quantité tolérée). Le rapport entre la quantité effective et la quantité tolérée est appelé saturation écologique. La consommation d'électricité représente la plus importante charge polluante de la RFA (env. 58 % des ICP).

5.9 Evolution de la charge polluante par collaborateur depuis 2006

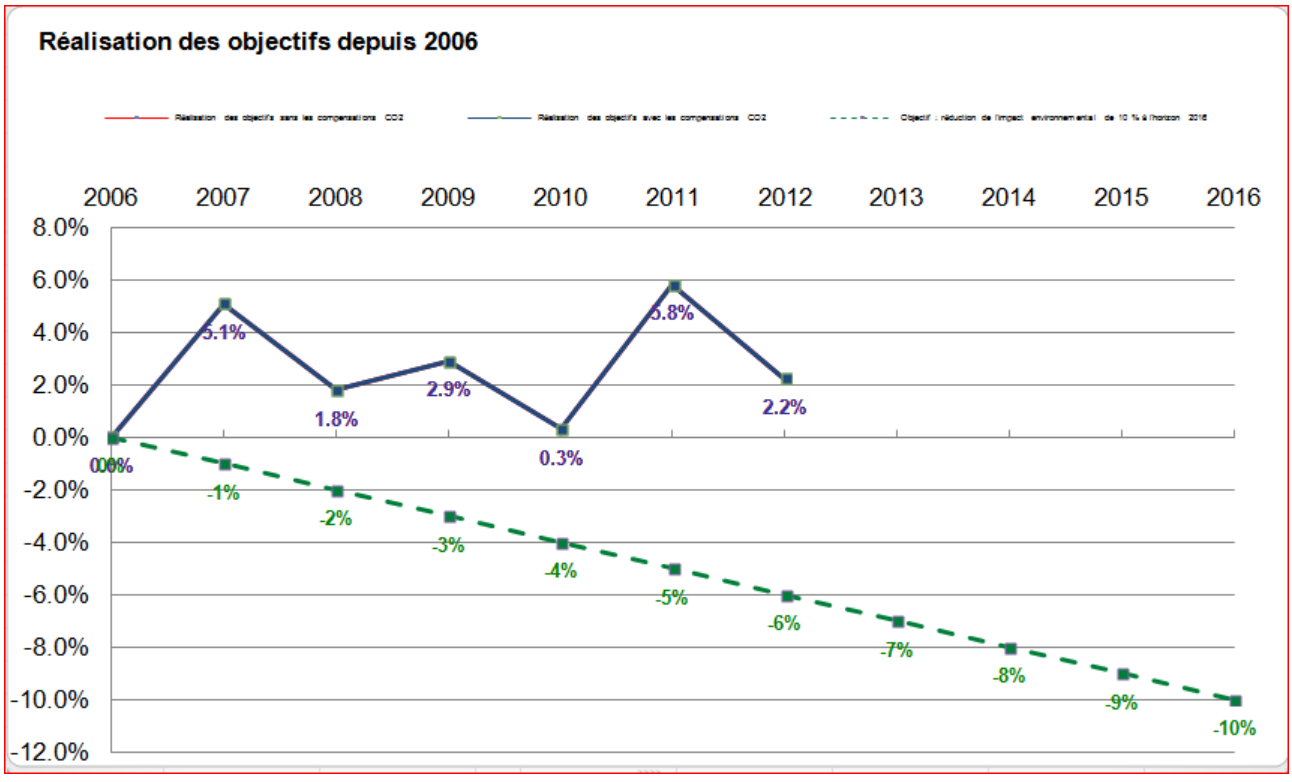

La diminution observée dans le domaine de l'électricité, des voyages de service et du papier a conduit en 2012 à une réduction de 3,6 % de la charge polluante par collaborateur. Si cette évolution très réjouissante peut être maintenue, il est de nouveau possible d'envisager d'atteindre l'objectif d'une **réduction de 10 % de la charge polluante d'ici à 2016** sans compensation des émissions de CO_2.

6. Objectifs environnementaux pour 2013

Afin d'améliorer son bilan écologique, la RFA s'est fixé les objectifs suivants pour l'année 2013:
1. organiser une campagne incluant au moins cinq collaborateurs;
2. publier des informations sur Intranews concernant l'impression recto verso.

7. Organisation de la gestion environnementale

C'est la direction de la RFA qui assume la plus haute responsabilité en ce qui concerne la mise en œuvre des objectifs environnementaux. Dans sa planification et ses décisions, elle tient compte des divers aspects écologiques et prend son rôle de modèle très au sérieux.

Le groupe de travail Ecologie soutient activement ce processus. Il sensibilise les collaborateurs de la RFA au thème de l'environnement en leur donnant des informations correspondantes. Il regroupe en outre les résultats du processus dans un rapport annuel.

Membres :
Monika Oesch, KOM
Liselotte Schlüchter, ISA
Franz Mühlebach, Alcosuisse
Robert Griessen, chancellerie
Heinz Friederich, IK
Damian Werlen, EA (responsable du groupe de travail)

Pour toute remarque ou information complémentaire, veuillez vous adresser à:

Damian Werlen, Régie fédérale des alcools, Länggassstrasse 35, 3000 Berne 9,
tél. 031 309 14 25, fax 031 309 15 09, adresse électronique: damian.werlen@eav.admin.ch.